

Bureau Exécutif FFVoile : 27 septembre 2013

Relevé de décisions

Présent(e)s : JP CHAMPION, JC MERIC, J KERHOAS, JP CHURET, H BACCHINI, C FOURICHON, JL DENECHAU, JC COUR, JP LOSTIS, MT LANNUZEL JOURDAS, J CATHELINEAU, J MARAJO, H GIRAUD, B DAVID, M BOUVET.

Excusé(e)s : D TINCELIN, C FOUNTAINE, B BONNEAU, JM SOYEZ, E MARLIOT, S LASSEAUX.

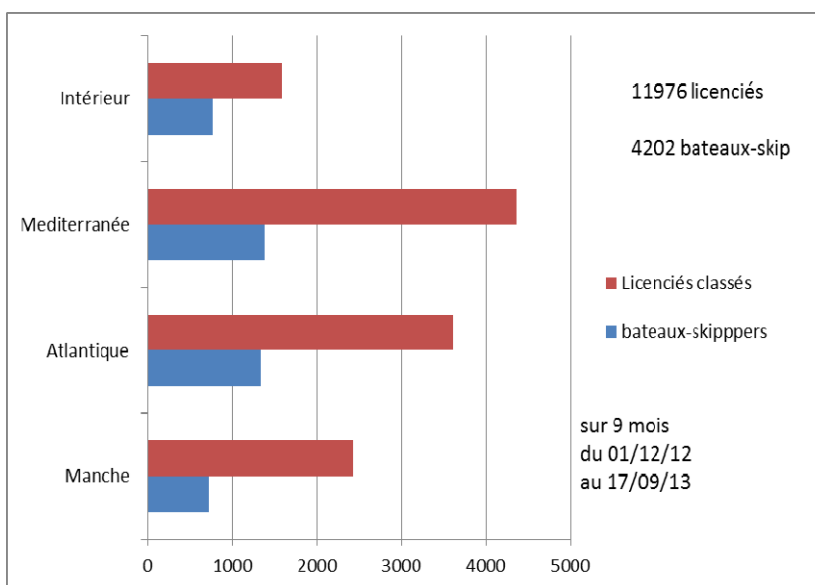
| | |
|-------------------|--|
| 1 | VIE FEDERALE |
| 1.1 | Approbation du relevé de décisions du Bureau Exécutif du 4 septembre 2013 |
| Décision 1 | ► Le BE valide le relevé de décisions du Bureau Exécutif du 4 septembre 2013. |
| 1.2 | Projet d'affiliation des personnes physiques |
| Débat | Le CA de la FFVoile avait validé en 2012 les principes de la possibilité d'affilier des personnes physiques dispensant des activités d'encadrement de la voile. Cette affiliation leur apporterait divers droits et obligations vis-à-vis de la fédération. |
| Décision 2 | ► Après débat au sein du BE et notamment sur la nature des prestations qui pourraient être offertes par ces personnes physiques affiliées, il est décidé qu'une enquête auprès des professionnels exerçant déjà cette activité à titre privé soit engagée afin de préciser leurs attentes et sonder leurs réactions. Un groupe de travail sera chargé de formuler des propositions à soumettre lors d'un prochain BE puis en Conseil des Ligues. |
| 1.3 | Organigramme politique |
| Débat | Débat au sein du BE pour traduire dans l'organigramme politique l'évolution de plus en plus rapide des activités de la FFVoile, en particulier dans le champ de l'économique et du social, mais aussi pour mieux répondre aux attentes du terrain et favoriser, en interne, des modes plus transversaux de fonctionnement et de conduites de projets. JP CHAMPION fera une proposition d'organigramme au prochain BE |
| 1.4 | Organigramme opérationnel |
| Info | Présentation par le DTN, après accord du DAJF, du nouvel organigramme opérationnel en l'état actuel de finalisation. |
| 1.5 | Point d'information sur la consultation du prestataire relations presse de la FFVoile |
| Info | La FFVoile a lancé une consultation pour la prestation de ses relations presse. Celle-ci comporte 4 lots : relations presse institutionnelles / relations presse Equipe de France / relations presse Sailing World Cup et Semaine Olympique Française / organisation de la Soirée des Champions. L'ensemble des sociétés ayant répondu à cette consultation seront reçues pour une présentation orale les 14 et 15 octobre 2013 à la FFVoile par un groupe constitué de : JP CHAMPION / JC MERIC / C FOUNTAINE / JP LOSTIS / JL DENECHAU / J CATHELINEAU / O CLERMONT. |
| 1.6 | Priorités informatiques |
| Décision 3 | ► Le BE valide le tableau présentant l'ensemble des priorités informatiques ainsi que les niveaux de priorités proposées. |

| | |
|-------------------|--|
| 1.7 | Prix de vente du simulateur |
| Décision 4 | ► Le BE valide le prix de vente du simulateur entre 6000 et 7000 € HT. Il donne également mandat au Président de la FFVoile si ce tarif doit être révisé lors des négociations. |
| 1.8 | Façade du bâtiment de la FFVoile |
| Décision 5 | ► Le BE valide le principe de revoir la décoration de la façade du bâtiment de la FFVoile rue Bocquillon et de procéder à son changement avec un visuel permanent et des visuels temporaires qui pourront évoluer en fonction de l'actualité. Il demande qu'une proposition soit faite à l'occasion du prochain BE. |
| 2 | VOILE LEGERE |
| 2.1 | Championnats de France |
| Info | a/Point d'information sur les statistiques de participation sur les Championnats de France Minimes, Espoirs et Promotion Le BE prend connaissance du bilan chiffré de participation aux différentes Championnats de France Minimes, Espoirs et Promotion. b/Analyse de l'évolution des effectifs par support sur les Championnats de France Minimes, Espoirs. Suite à la demande du BE du 4 septembre 2013, une analyse plus complète de l'évolution des effectifs par support et par type de Championnat est présentée. |
| 2.2 | Point d'information sur la réunion des classes du 18 septembre 2013 |
| Info | Parmi les thèmes abordés lors de cette réunion, des réflexions seront engagés sur la construction d'une offre d'animation autour de la régates et sur la définition d'outils pour mutualiser les pratiques entre les classes. |
| 3 | HABITABLE |
| 3.1 | Information sur le vote électronique du CA concernant le Championnat de France Elite de Course au Large en Equipage |
| Info | <i>Pour mémoire la décision du BE du 4 septembre 2013 : « suite à l'annulation de la Med Race 2013, 3^{ème} et dernière étape du CFECLE, des interrogations se posent sur la possibilité de délivrance du titre à l'issue de la 2^{ème} étape du Tour de France à la Voile. Si le programme du championnat est du domaine du BE, il est néanmoins nécessaire de modifier le règlement qui attribue le titre sur 3 épreuves et non 2. Il est décidé que ce point ferait l'objet d'un vote électronique du CA ».</i> Résultat du vote : Vote positif du CA pour délivrer le titre du CFECLE sur deux épreuves : la Normandy Sailing Week et le Tour de France à la Voile 2013. |
| 3.2 | Bilan du Championnat de France Espoirs Habitable |
| 3.3 | Point sur les Championnats de France Elite/Promotion de Course au large |
| Info | Le BE prend connaissance du bilan chiffré et qualitatif des Championnats de France Espoirs Habitable et Elite/Promotion de Course au large. Il souligne le caractère adapté de l'Open 5.70 pour l'accès à la pratique et la forte adhésion pour le Longtze sur le Championnat de France Espoirs flotte collective. |
| 3.4 | Point sur le classement Osiris Habitable |
| Info | La Commission Intersérie Habitable a fait, en 2012, le choix d'informatiser et d'automatiser le calcul et la présentation du classement de coureurs OSIRIS. Organisé en 4 façades (Intérieur, Manche, Atlantique, Méditerranée), et mis à jour quotidiennement, ce classement comptabilisait le 17 septembre, 11976 coureurs. Pour information, cette pratique avait recensé 13 808 coureurs en 2012. |

Suite à ce premier développement, et soucieux de continuer à valoriser les propriétaires de voiliers participant aux régates, la Commission Intersérie a engagé des travaux visant à informatiser un classement bateaux/skipppers. Ce classement s'appuie en premier lieu sur les numéros de voile et identifie l'ensemble bateau/skipper par le nom du bateau, le modèle et le numéro de licence du skipper.

Données détaillées :

| ANNEE 2013 - situation au 17/09/2013 | | | |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Façade | bateaux-skipppers | Licenciés classés | licenciés/bateau |
| Manche | 721 | 2427 | 3,37 |
| Atlantique | 1337 | 3602 | 2,69 |
| Méditerranée | 1383 | 4361 | 3,15 |
| Intérieur | 761 | 1586 | 2,08 |
| TOTAL | 4202 | 11976 | 2,85 |



3.5 Choix du support Habitable du Championnat de France Espoir Glisse 2014-2016

Décision 5

► Le BE valide l'Open 570 comme support « habitable » des Championnats de France Espoirs Glisse et Monotype Habitable. Le Bureau Exécutif soutient et approuve la formalisation de l'engagement en faveur de l'Open 570 et des contreparties suivantes pour la société Hobie-Cat :

- Soumettre à la FFVoile les modifications du bateau envisagées par le chantier, la classe ou l'architecte
- Relancer la vie associative de la classe et de vous assurer que l'association de classe organisera chaque année son Assemblée Générale (AG) statutaire
- Faire valider en AG, les modifications des règles de classe
- Nommer avant la fin 2013 un mesureur de classe
- Engager une réflexion quant à la certification des voiles avant leur mise en vente
- Soumettre chaque année à la FFVoile le projet de programme sportif de la classe
- Participer au maintien d'une flotte minimum de 35 bateaux à l'occasion des trois prochaines éditions du Championnat de France Promotion des Monotypes Habitables.

4 POLE ECONOMIQUE ET SOCIAL / DEVELOPPEMENT

4.1 Point sur les balades à la voile

Info

Le BE prend connaissance des premières données issues de l'étude sur les balades à la voile et de l'état d'avancement des discussions en cours avec la Direction des Affaires Maritimes sur l'encadrement de ces balades nautiques.

| | |
|--|--|
| <p>4.2</p> <p>Info</p> | <p>Point sur les dossiers France Station Nautique (FSN)</p> <p>Suite au constat fait d'une approche différente sur l'évolution du réseau entre la vision développée par la FFVoile et celle de FSN, la FFVoile se retire du dossier. Débat au sein du BE sur l'opportunité d'engager une réflexion sur la constitution d'un réseau en interne qui pourrait remplir les mêmes fonctions qu'aurait pu prendre le réseau FSN dans une configuration « améliorée ».</p> |
| <p>4.3</p> <p>Décision 6</p> | <p>Point sur l'informatisation du Passeport Voile</p> <p>Le travail d'informatisation des licences (club, tempo, passeport) a fait l'objet de plusieurs étapes de développement qui ont permis la dématérialisation de nos licences. Cependant, cette série de développement amène des disparités dans la gestion des licences tant pour le club que pour le titulaire.</p> <p>Le passeport voile est informatisé mais actuellement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les licenciés titulaires d'un « passeport » n'ont pas d'espace licencié et donc pas d'accès aux potentiels services personnalisés de la FFVoile 2. les passeports sont gérés informatiquement comme des licences temporaires ce qui rend complexe le suivi de nos adhérents et notamment des transferts vers les licences pleines (si cet indicateur est important nous ne pouvons pas le renseigner facilement) 3. l'email n'est pas obligatoire pour les passeports et nous ne disposons que de 6 000 fiches adhérents en 2012 et aucun système d'autorisation d'accès à ses informations n'a été mis en place pour que le licencié « passeport » puisse ne plus vouloir apparaître dans les mailings : ce qui limite l'exploitation du fichier 4. les licences Club FFVoile dispose d'une interface de gestion très ancienne qui paraît désuète vis-à-vis de ce qui a été fait pour les Passeports (suivi, type de prise (AwoO, Aspo, etc.) <p>Pistes de travail à étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'un numéro unique (comme pour les licences Club FFVoile) faciliterait le suivi du titulaire et de son parcours d'adhésion à la fédération. • Créer un accès automatique à l'espace licencié existant pour les Passeports serait nécessaire si on veut développer des services ou par exemple vendre des produits • Réutiliser la même interface pour gérer les licences Club FFVoile simplifierait la vie des clubs donc leur capacité à délivrer facilement tout type de licences. • Rendre l'email obligatoire pour les passeports <p>► Le groupe de travail chargé de la dématérialisation de la licence sera chargé d'étudier et de mettre en place les propositions.</p> |
| <p>4.4</p> <p>Info</p> | <p>Point sur le dossier plaisance</p> <p>Le BE prend connaissance des conclusions d'une première réunion technique qui s'est déroulée à la FFVoile récemment sur le sujet. Il en ressort que des études complémentaires, suite à l'enquête plaisance menée en interne, sont nécessaires pour mieux connaître cette forme de pratique, la manière dont elle est encadrée et les possibilités de mieux communiquer vers les clubs sur son intérêt pour attirer de nouveaux adhérents.</p> |
| <p>5</p> <p>5.1</p> <p>Info</p> | <p>HAUT NIVEAU</p> <p>Mise en liste des sportifs de Haut Niveau</p> <p>Le BE prend connaissance de la méthode de sélection des sportifs dans les différentes disciplines (voile légère, inshore et course au large) et des résultats (nombre de sportifs proposés). Pour 2014, 404 demandes d'inscriptions ont été reçues, dont 75 avec décision défavorable selon le détail suivant : 187 en liste SHN (26 Elite, 73 Senior, 88 Jeune) et 140 en liste Espoirs soit 327 au total.</p> <p>Ces chiffres pourront évoluer jusque début octobre</p> |
| <p>5.2</p> <p>Décision 7</p> | <p>Information sur la vente de matériel Haut Niveau</p> <p>► Le BE valide la vente des matériels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 bateau Laser complet de 2005 n° Inventaire 885 n° ISAF coque n°183253 pour 1 200 euros - 1 bateau Laser complet de 2005 n° Inventaire 882 n° ISAF coque n°187500 avec en plus 1 mise à l'eau et 1 haut de mat pour 1 580 euros |

| | |
|-------------------|---|
| | <p>Vente au Club Nautique de Clouey (33)</p> <ul style="list-style-type: none"> – 1 Foc 470 de marque North Sail n° Inventaire 1630 de 2011 pour 90 euros – M. COURBO – 1 Gv et 1 Foc 470 de marque North Sail de 2011 n° Inventaire 1579 et 1581 pour 370 euros – M. GOMBEAUD – 1 Moteur Yamaha 60cv 4 temps n°6C5 L1033317 n° Inventaire 1219 pour 3 100 euros – ALOHA ATTITUDE (<i>accord vente BE 22.02.2013</i>) – 1 Gréement RSX NeilPryde (2009 et 2011) n° Inventaire 1539, 1251 et 1480 pour 900 euros – GROUPE BEX – 1 Mat 4.9 RSX NeilPryde de 2011 n° Inventaire 1483 – pour 200 euros – M. BELBEOCH – 2 GV et 2 Foc de marque North Sails STAR de 2011 et 2012 n° Inventaire 1495 - 1557 1763 - 1506 pour 2 000 euros – MM. GODEST/HERCE |
| 5.3 | Point Haut Niveau Inshore : résultats des délégations françaises sur les Championnats Internationaux |
| Info | <p>Le BE prend connaissance des résultats des délégations françaises sur les Championnats Internationaux suivants :</p> <p>Championnat d'Europe MR Open : 29 mai au 2 juin 2013 à St Petersburg (Russie) Championnat du Monde J80 : 7 au 13 juillet à Marseille Nation's Cup ISAF MR : 6 au 10 août 12 à Middlefart (Danemark) Championnat du Monde SB20 : 5 au 13 sept 13 à Hyères Championnat d'Europe MR Jeunes : 24 au 28 sept 13 au Lac de Constance (Italie) Championnat du Monde ISAF MR Open : WMRT mai à décembre 2013</p> |
| 6 | DIRECTION TECHNIQUE |
| 6.1 | Projet de document de déclinaison de la politique générale de la FFVoile |
| Info | Le BE prend connaissance du projet de document de déclinaison de la politique générale de la FFVoile fixant les objectifs, indicateurs et cibles pour la période 2014-2017. |
| 6.2 | Information sur le colloque des cadres techniques à l'ENVS |
| Info | Le BE prend connaissance du contenu et du déroulé du colloque des cadres techniques qui se aura lieu à l'ENVS du 30 septembre au 4 octobre 2013. |
| 6.3 | Mouvement complémentaire des cadres techniques |
| Info | 38 mouvements complémentaires prévus toutes disciplines confondues, dont 6 pour la voile. Un véto budgétaire bloque pour le moment ce mouvement. |
| 6.4 | Réunions de direction technique |
| Info | Information sur le calendrier des réunions de la direction technique en vue du dépôt au Ministère des Sports pour le 11 octobre du projet de Convention d'Objectifs et de Parcours d'Excellence Sportive (PES) pour le 5 octobre. |
| 6.5 | Règlement de délivrance des titres des Championnats de France Elite de Voile Olympique |
| Décision 8 | <p>► Le BE valide le règlement de délivrance des titres des Championnats de France Elite de Voile Olympique qui fixent après accord du CA les modalités finales de délivrance des titres qui seront décernés à l'occasion de la SOF 2013.</p> <p>Le règlement du Championnat de France Elite sera confié au département Voile légère</p> <p>COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE</p> |
| 7 | Soumission « limite d'âge entrée en formation » |
| 7.1 | ► Suite à la décision du BE du 4 septembre 2013 demandant qu'une modification soit proposée pour prendre en compte en particulier les cas des régatiers ayant atteint un certain niveau de compétition et qui souhaiteraient s'engager dans l'arbitrage, le BE valide la modification de l'article |
| Décision 9 | |

| | |
|--|---|
| | <p>26b (conditions spécifiques d'accès conduisant aux qualifications d'arbitre national de la FFVoile) du Règlement des diplômes, des qualifications et des fonctions de club de la FFVoile (modification en gras) :</p> <p>Article 26-b – Conditions spécifiques d'accès aux formations conduisant aux qualifications d'arbitre national de la FFVoile. Le candidat à une formation d'arbitre national de la FFVoile doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être âgé de 18 ans au moins et de 65 ans au plus. La Commission Centrale d'Arbitrage peut accorder dérogation à titre exceptionnel à la limite de 65 ans sur présentation d'un dossier attestant notamment d'une importante expérience d'arbitrage régional <u>et/ou d'une importante pratique de la compétition en tant que coureur</u> ainsi que d'une bonne condition physique. - posséder la qualification d'arbitre régional depuis au moins deux ans. La Commission Centrale d'Arbitrage peut accorder dérogation à cette condition sur présentation d'un dossier attestant une réelle expérience en régates en tant que coureur et/ou en arbitrage. - avoir pratiqué activement l'arbitrage au niveau régional, sur différents supports et posséder une bonne connaissance des règles de course à la voile (RCV). <p>Soumission « proposition d'arbitre honoraire au 01/01/2014 »</p> <p>7.2 ► Le BE sur proposition de la Commission Centrale d'Arbitrage, décerne l'honorariat à Maurice VIAUD pour sa carrière exemplaire d'arbitre et sa contribution au sport de la voile et à la FFVoile.</p> <p>Décision 10</p> <p>Information sur la féminisation de l'arbitrage</p> <p>7.3 Le BE prend connaissance du projet de création d'un réseau national d'arbitres féminines dont le principal objectif est de valoriser la pratique de l'arbitrage pour les femmes et favoriser une meilleure détection (passer de 10 à 30 % d'arbitres féminines).</p> <p>Info La CCA désignera des arbitres féminins sur Championnat de France Espoir Solitaire Equipage</p> <p>RELATIONS INTERNATIONALES</p> <p>8 ► Le BE donne son accord pour les épreuves suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Championnat du Monde d'Europe – La Rochelle – SRR du 13 au 26 juillet 2014 - Championnat du Monde RS Feva – Carnac – YC Carnac du 25 juillet au 1^{er} août 2014 <p>Décision 11</p> |
|--|---|